

Afin de savoir s'ils jugent opportun de tenir un synode dans le diocèse

Mgr Pelletier consulte des laïcs, religieux et prêtres

TROIS-RIVIÈRES (J.R.L.) — Mgr Georges-Léon Pelletier, évêque du diocèse de Trois-Rivières, fait des consultations actuellement auprès de groupes représentatifs de laïcs, de religieux et de prêtres afin de savoir s'ils aimeraient qu'un synode soit tenu dans le diocèse.

Il s'agirait d'un concile à l'échelle diocésaine qui serait tenu dans l'esprit de Vatican II.

Si les groupes consultés considèrent qu'il s'avère nécessaire de tenir un synode dans le diocèse, ils seront invités à se prononcer sur les modalités et les sujets du synode.

Le concile diocésain permettrait de rajouter les méthodes de pastorale et de les mieux adapter à notre milieu et à notre époque.

Le dernier synode diocésain remonte à 1950. A cette époque les seuls les prêtres avaient été consultés.

Depuis le début

A Trois-Rivières, nous avons vécu, depuis le début de Vatican II, entre autres choses, le regroupement de 97 paroisses, en 8 zones pastorales, l'élection démocratique des animateurs de ces zones et aussi la mise sur pied de services efficaces dans les différentes structures diocésaines.

Depuis quelque temps, on sent bien qu'il y a maintes choses qui doivent être adaptées aux besoins actuels de tous les membres du peuple de Dieu vivant en 1969, dans les limites du diocèse de Trois-Rivières et, adaptées à chacun au niveau même où il vit en Église, c'est-à-dire, comme laïc, religieux ou prêtre.

Aussi l'évêque, Mgr Georges-Léon Pelletier, procédant d'une façon très démocratique, vient de demander, il y a à peine

quelques jours, à ses lieutenants de consulter les laïcs, les prêtres et les religieux pour savoir s'il est opportun de tenir un synode ou si un concile diocésain qui permettra à l'Église de Trois-Rivières de se rassembler, puis dans l'échange et le dialogue, stimuler et coordonner plus efficacement les efforts pastoraux et la contribution de tous les diocésains.

Si les groupes représentatifs des diocésains qui seront consultés jugent qu'il peut être bon de tenir un synode, ou un concile, ils seront aussi consultés pour en déterminer les modalités et les sujets les plus importants à y traiter.

Le synode

Un synode, c'est un petit concile à l'échelle diocésaine. C'est un agglomérat non pas de la doctrine de la foi et de

la morale, mais des modes de présentation de la doctrine, des méthodes d'approche et des modes de vie pour notre milieu et pour notre époque.

C'est aussi une remise à jour de la discipline qui régit la vie du clergé et du peuple chrétien.

Si un synode était organisé et tenu dans le diocèse de Trois-Rivières, les travaux d'études se feraient par comités et par les méthodes d'échanges et de dialogues.

Tout le peuple de Dieu en serait le participant, clercs, religieux, laïcs.

Cette étude aboutirait à des propositions et à des recommandations claires et précises qui seraient présentées à l'évêque pour approbation finale et définitive et pour mise en application dans le diocèse.

Les propriétaires s'y opposent

La présence de femmes dans les tavernes rendrait les hommes plus nerveux

par Claude HEROUX

TROIS-RIVIÈRES — Les femmes seront-elles un jour admises dans les tavernes du Québec, donc de Trois-Rivières? Un mouvement en ce sens se dessine à Montréal, mais la plupart des taverniers triluviens s'opposent mordicus à cette modification de la loi provinciale qui donne à l'homme le privilège exclusif d'entrer à ces endroits qui semblent être un lieu de repos et de distraction pour eux.

La taverne, refuge réservé exclusivement aux hommes dans le Québec, est en effet devenue la cible de femmes afin qu'on leur permette d'aller y consommer de la bière en fût.

Les membres féminins de la Ligue des jeunes socialistes organiseraient, samedi, une marche dans le but de protester contre la loi réservant aux seuls hommes le droit d'entrer comme clients dans une taverne.

Ces dames en mal de soif de bière en fût prétendent gagner moins que les hommes, soulignant qu'elles sont forcées de payer davantage pour la bière puisqu'elles ne peuvent acheter un verre de bière en fût à 20 cents. Elles appuient leurs revendications sur le fait qu'elles ne peuvent se procurer les repas relativement peu dispendieux servis dans les tavernes. Le cri de ralliement au cours de cette marche sera "le droit de prendre un repas et une bière dans une taverne reste encore à être gagné".

Nos taverniers contre

Une rapide enquête menée auprès de quelques taverniers de Trois-Rivières nous montre que les propriétaires de ces établissements sont carrément opposés à l'intrusion des femmes dans ces lieux réservés aux hommes.

Le premier tavernier interviewé prétend que les femmes pourraient être admises dans certains établissements de l'Ouest de Montréal comme le Gobelet, mais que leur intrusion dans les tavernes de Trois-Rivières correspondrait à un non-sens. "D'ailleurs, a-t-il conclu, seules les femmes de vie fréquenteraient ces établissements et on en verrait des belles".

Où et non

Un autre propriétaire concerné voit la modification de la loi d'un mauvais œil, mais ajoute que si l'éventualité se présentait, Québec devra permettre la vente de liqueurs alcooliques. Dans son optique, les gens ne sont pas habitués à cette pratique et il appartiendrait aux taverniers à faire l'éducation, ce qui deviendrait dispendieux. Dans son opinion, l'ameublement des tavernes devrait être changé et les salles de toilette aménagées d'une autre manière. "Même avec la vente de boissons fortes, a continué notre interlocuteur, il nous faudrait payer la taxe de 8 pour cent et à la longue, le commerce ne serait pas plus rentable".

Fatigué de sa femme

D'après un autre tavernier, l'homme se réfugie dans ce genre d'établissements pour se reposer de sa femme et prendre un peu de liberté. Dans son optique, quand l'homme se repose à la taverne, sa conjointe sait qu'il n'est pas en compagnie d'une femme de vie.

Effrayé

Le dernier propriétaire de tavernes interviewé affirme que ses clients deviennent énervés lorsque leurs épouses viennent les chercher à la porte. "Qu'est-ce que ce serait, a-t-il poursuivi, s'il fallait que ces femmes puissent pénétrer à l'intérieur de nos établissements? Il nous faudrait un policier en permanence. Il nous faudrait également procéder à l'aménagement de l'ameublement et des toilettes et avoir un personnel spécial sur le plancher. "En bref, a-t-il conclu, ce serait une catastrophe".



(Photo Roland Lemire) LA MÉTAMORPHOSE SCOLAIRE se heurte à certaines vieilles habitudes et suscite un réveil subit chez plusieurs, avouait hier le docteur Guy Boisclair, président de la Commission scolaire de Trois-Rivières.

Le Dr Guy Boisclair

Nous nous attendons au pire

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIÈRES — La grève possible des enseignants, sujet qui préoccupe autant les dirigeants du ministère de l'Éducation et des commissions scolaires que toute la population, a fait l'objet d'un seul commentaire de la part du docteur Guy Boisclair au déjeuner hebdomadaire Rotary, hier. Le conférencier s'est contenté de dire: "Nous nous attendons au pire".

En "attendant", comme l'a dit le président de la commission scolaire de Trois-Rivières, les membres du club Rotary pourraient être d'une grande utilité, en invitant des conférenciers dont les fonctions se rattachent à l'éducation. Le but de cette initiative préconisée par le docteur Boisclair, est d'informer le plus efficacement possible, les membres d'abord et la population en même temps, de tous les aspects des nombreux problèmes qui surgissent dans le milieu de l'éducation au Québec.

"Vous vous attendiez probablement à des accusations et à une manchette scandaleuse à huit colonnes, mais il n'en sera rien" a dit le conférencier en s'adressant aux rotariens triluviens.

De fait, le docteur Boisclair s'est contenté de brosser un tableau de la situation présente, en expliquant le pourquoi d'une telle situation. "A mon sens, les événements, discussions et performances à grandes menchettes qui se déroulent à travers la province, dans le domaine de l'éducation, sont dus aux changements opérés depuis quelques années".

Les nouvelles structures scolaires, nouveaux programmes d'études, modifications de financement et conventions collectives, n'étaient pas sans laisser pressager certains heurts et plusieurs problèmes. Surtout du fait que le tout rejetait à très fort pourcentage, ce que plusieurs pensaient être hors pair et dans les trois "X".

Et ce n'est pas fini

Très réaliste, le docteur Boisclair a ajouté: "Ce n'est pas fini, parce que nous ne sommes pas encore arrivés à la solution".

"Je crois que nous faisons un travail très utile. J'y ai connu (Voir: Il faut que page 39)

La pension ratée aux anciens conseillers législatifs

Il faut que le public comprenne qu'il ne s'agit pas d'un cadeau (M. Baribeau)

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — "Il est important que le public comprenne qu'il ne s'agit pas d'un cadeau, mais qu'il s'agit d'une combinaison de pensions déjà payées et gagnées, et deuxièmement d'une indemnité convenable par le fait que voirement, le Conseil a consenti à s'abolir et de cette façon, mettre fin à un assez grand nombre de nominations qui ont été faites pour la vie".

C'est ce qui ressort de la conférence prononcée par l'hon. Jean-Louis Baribeau, qui était président du Conseil législatif

avant son abolition par le gouvernement provincial le 31 décembre 1968.

Cette conférence a été prononcée devant les membres du Club Richelieu du Cap-de-la-Madeleine, qui avait invité une foule de personnalités pour l'occasion.

L'hon. Baribeau a insisté sur le fait que chaque conseiller législatif, depuis de ses fonctions avait contribué comme n'importe quel citoyen à un fonds de pension qui lui revient de droit. Le conférencier a précisé sa pensée en expliquant que: "La nouvelle pension de \$10,000 ou \$12,000 selon le cas, prévue par l'article 94 du Bill comprend nécessairement les pensions déjà payées et gagnées. Il reste en chiffres ronds, un excédent de \$1,700 à \$2,500 qui représente l'indemnité pour terminaison prématurée du mandat ou bris de contrat. Lorsqu'on nous insulte et qu'on demande si on nous achète avec ces pensions, je dois dire qu'on nous rend simplement justice pour des droits acquis et la province doit être la première à respecter ses contrats".

L'hon. Baribeau a poursuivi son exposé en ajoutant: "Nous



(Photo Roland Lemire) L'HON. JEAN-LOUIS BARIBEAU, ex-président du Conseil législatif du Québec, était le conférencier invité au souper du Club Richelieu du Cap-de-la-Madeleine, hier soir, au restaurant Penn-Moss. A gauche, le président du club, Me Roland Paquin.

Avalanche de doléances sur les remorquages de véhicules

TROIS-RIVIÈRES (J.E.) — Le remorquage des autos pour le déblaiement de la neige a de nouveau rebondi sur le tapis alors que le conseil de ville siègeait en commission permanente.

L'échevin Fernand Colbert a exhibé une facture indiquant \$15 pour le remorquage d'une auto. On a aussi rapporté que le prix pour le remorquage d'autos était de \$12 et \$10, mais que la moyenne se chiffrait à \$10.

M. Colbert a protesté contre certains prix pour le remorquage d'autos. On a aussi souligné que parfois un automobiliste doit parcourir une grande distance pour récupérer son véhicule qui a été remorqué.

On sait que le conseil de ville a reçu de nombreuses plaintes au sujet de remorquage des autos. Certains conducteurs ont même demandé un remboursement.

L'échevin Aimé LeFrançois veut que la ville rembourse trois propriétaires d'autos dont les véhicules, stationnés sur un terrain de la rue Hart ont été remorqués au début de décem-

bre. Il s'est dit prêt à régler toutes les autres réclamations.

Au sujet des plaintes, on a rapporté un cas en disant qu'une femme avait offert les clés de la voiture à un policier pour qu'il déplace le véhicule pour l'enlèvement de la neige. La dame ne pouvait réveiller son époux. Les policiers ont fait remorquer l'auto.

On demande un COUPLE

pour prendre charge d'une maison de conjoints de 12 lits, au Cap-de-la-Madeleine

Conditions:

- Age de 30 à 55 ans.
- De préférence sans enfants.
- Ayant expérience en administration générale.

Avantages:

- Logement et nourriture.
- Salarié intéressant.

S'adresser par écrit à: Société Charles-N. De Bois Inc., C.P. 1584 Trois-Rivières.

Rénovation urbaine

La date limite pour les plans est le 21 février

par Jacques EBACHER

TROIS-RIVIÈRES — La cité de Trois-Rivières a jusqu'au 21 février 1969 pour remettre les plans de la rénovation urbaine dans le secteur Notre-Dame de la Paix, a déclaré le maire René Matteau en Commission permanente.

Le gerant municipal, M. Roger Lord, et le maire Matteau ont rappelé qu'ils avaient rencontré, la semaine dernière des représentants de la Société d'habitation du Québec qui leur ont précisé que la date limite pour la remise des plans est le 21 février, pourrait commencer les

On sait que l'urbanisme de la ville, M. André Laineville, avait déjà déclaré que les plans seraient prêts au milieu du mois de janvier et que la ville pourrait commencer les travaux de rénovation urbaine ce printemps ou au cours de l'été. Toutefois, M. Laineville a été malade.

Les échevins Germain Deschênes et Aimé LeFrançois ont suggéré que des représentants du conseil de ville rencontrent le plus tôt possible des membres du personnel de la Société d'habitation du Québec au sujet de la rénovation du secteur Notre-Dame-de-la-Paix.

Quant au gerant de la cité, M. Lord, il a recommandé des contacts plus fréquents avec la Société, ce qui permettrait d'éclaircir la situation et d'éviter des malentendus.

Toujours au sujet de la rénovation urbaine du secteur Notre-Dame-de-la-Paix, M. Lord a attiré l'attention du conseil sur le fait que l'architecte Dénooourt a fait parvenir un compte de \$25,000 à la cité. Depuis mai et juin de l'an dernier, M. Dénooourt travaille sur les plans de la rénovation urbaine de Notre-Dame-de-la-Paix, et il n'a pas encore reçu un seul cent.

Lors de la délégation à Québec, la ville demandera (Voir: La date page 39)

Nomination à L'Imprimerie des Forges (1967) Inc.



M. François Lamy

M. Olivier Caouette, gérant de l'imprimerie des Forges (1967) Inc. a le plaisir d'annoncer sa clientèle de la nomination de M. François Lamy au poste de représentant des ventes. M. Lamy, grâce à sa vaste expérience, saura vous conseiller dans la planification de vos besoins d'impression et mettra à votre disposition les nombreux services de la maison.

c'est un secret | **polichinelle**

Si, cette semaine, vous croisez sur la rue, M. Raymond Loranger, secrétaire général du CEGEP de notre ville et qu'il semble fier de lui, ne vous y trompez pas, c'est qu'il a déniché l'oiseau rare pour lui servir de "parrain" Chevalier de Colomb et un quatrième degré par surcroît, le garagiste Léon Pellerin. Les amis de Loranger se promettent bien d'assister à l'initiation des Chevaliers de Colomb qui aura lieu dimanche prochain au Cap-de-la-Madeleine.

Antoine Godin peut être classé parmi la catégorie des gens honnêtes. L'ancien proprio du club Touristique et oncle du poète Gerald Godin trouvait en face d'un établissement commercial un réticule contenant la jolie somme de \$190 mais il n'y avait aucune carte d'identité. L'ami Antoine a remis la bourse au gérant de l'établissement commercial qui a réussi à retracer le propriétaire, en l'occurrence l'épouse du sénateur Léon Méthot.

La lampe-étude Collège
fournit l'éclairage nécessaire pour tous travaux exigeant une attention soutenue



(Photo J.P.C.)

Claude Corbeil apprécié du public drummondvillois

CLAUDE CORBEIL, BASSE CHANTANTE, a donné le premier récital de la saison 1969 au Centre Culturel, devant une assistance de quelques centaines de personnes qui ne lui ont pas ménagé leurs applaudissements. Sur

la photo, Mme Germaine Froulx, présidente de la campagne de recrutement de la Société des Concerts, Claude Corbeil, Mme Colombe Pelletier, accompagnatrice et le Dr Hubert St-Pierre, président de la Société des Concerts.

Parachèvement de la seconde ligne à 735 kv entre Manic et Montréal

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Une brève cérémonie a marqué, hier après-midi, sur la route Transcanadienne, à quelque deux milles de Drummondville, les travaux de parachèvement de la deuxième ligne à 735 KV entre Lévis et Boucherville, alors que l'on a procédé à la pose de conducteurs à cet endroit.

Cette étape est assez spectaculaire en soi, puisque les ouvriers doivent franchir trois obstacles pour permettre à la ligne d'atteindre son point de livraison: Montréal. Ces obstacles sont la route Transcanadienne,

une ligne à 120 KV ainsi que la rivière St-François.

Inaugurés en avril 1968, les travaux sont actuellement terminés à 99 pour cent pour ce qui a trait à l'excavation et au montage. Le tronçon Lévis-Boucherville couvre une longueur de 134.85 milles et comprend quelque 490 pylônes.

Cette ligne, qui constitue la seconde liaison Manic-Montréal, devrait être mise en service en mai prochain. On sait qu'elle servira en grande partie à desservir la métropole canadienne.

HISTORIQUE

Voici un bref historique de la construction des premières lignes à 735 KV au monde, la première phase étant le complexe qui comprend trois lignes à 735 KV de Manicouagan à Montréal.

Le tout a débuté à la suite d'une décision prise en 1962 par la commission de transporter le courant produit par les génératrices installées sur les rivières

Manicouagan et Outardes vers la Métropole, à l'aide d'un réseau de transport à 735.000 volts.

En septembre 1965 (la 21^e), la première ligne au monde à 735 KV était mise en service entre le poste Manicouagan et le poste de Lévis et un mois plus tard, jusqu'au poste Boucherville, le 21 octobre 1965. Les travaux pour la deuxième ligne se continuent à un rythme encore

plus accéléré et en 1966, la deuxième ligne Manicouagan-Lévis est mise sous tension. Des raisons d'ordre économique et pratique nous laissent dans l'attente de la deuxième ligne reliant le poste Lévis à Boucherville. Cette portion de ligne est en voie de construction actuellement, et la mise en service est prévue pour le mois de mai 1969.

La troisième ligne sera située entièrement du côté Nord du fleuve St-Laurent et sa mise en service est prévue pour 1971. L'Hydro-Québec est rendue à cette étape de la construction qui doit compléter une des principales phases du réseau initial à 735 KV, soit un total d'environ 1.175 milles de la ligne, répartis comme suit:

Manicouagan-Outardes:	40 milles, 1 ligne
Manicouagan-Lévis:	230 milles, 2 lignes
Lévis-Laurentides:	13 milles, 1 ligne
Lévis-Boucherville:	135 milles, 2 lignes
Outardes-Laurentides:	235 milles, 1 ligne
Laurentides-Duvernay:	150 milles, 1 ligne
Boucherville-Duvernay:	10 milles, 1 ligne

Les travaux de la section Lévis-Boucherville, 2^e ligne, ont débuté en février 1968 par le

Quelques statistiques

Longueur de ligne prévue: 1.175 milles
 Longueur de ligne installée: 730 milles
 2^e ligne Lévis-Boucherville
 Longueur de ligne prévue: 135 milles
 Longueur de ligne installée: 85 milles
 Poids de l'acier: 15.004 tonnes
 Contrat de construction: \$2.000.000
 Contrat pose de conducteurs: \$1.300.000

Journée d'étude organisée par la Chambre et les deux gouvernements

DRUMMONDVILLE (JPC) — Une journée d'étude organisée par la Chambre de Commerce du comté de Drummond, en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce des gouvernements fédéral et provincial, tenue au motel Le Dauphin, est attribuable à la suggestion de l'hon. Jean-Luc Pépin, ministre de l'Industrie et du Commerce, lors du dernier souper de la Chambre de Commerce, tenu au Manoir Drummond le 28 novembre dernier.

Cette première rencontre avait lieu hier après-midi au motel Le Dauphin, sous la présidence de M. Charles Adam, président de la Chambre. Il a expliqué les buts de ces journées d'études, rendues possibles grâce à la collaboration de six groupes locaux, soit le ministère du Commerce fédéral, le ministère de l'Industrie provinciale, l'Association locale des manufacturiers canadiens, le Centre des dirigeants d'entreprise Drummondville - Bois - Francs, l'Institut des comptables agréés des Cantons de l'Est et la Chambre de Commerce du comté.

Le président a d'abord tenu à remercier les principaux responsables de cette rencontre, MM. Gilles Touchette, délégué régional fédéral, Gilles Blais, délégué régional provincial, Fernand Girard, président de l'Association des manufacturiers canadiens et René Verrier, comptable.

Le but de la réunion, qui aura lieu au Dauphin le 11 février prochain à 9h. 30 sera de permettre aux

nombreux industriels de la région de s'informer auprès des représentants compétents de tous les services offerts par les deux gouvernements dans le domaine qui les intéresse.

Le programme

9h. 30 — Ouverture
 9h. 30 — midi — Expo-

tion complète et que le résultat incite les gouvernements à en organiser une série dans les principales villes de la belle province.

Tous les chefs d'industrie, grande ou petite, sont invités à se joindre à cette journée d'études du 11 février qui sera peut-être la clef de leur progrès futur.

13h. 30 — Dîner libre.
 13h. 30 — Exposés par le ministère de l'Industrie et du Commerce fédéral.
 15h. 30 à 17 heures — Consultation par les industriels avec les ministères. Les exposés comprennent une assez longue période de questions, réservée aux intéressés.

Les parents déplorent le climat actuel régnant dans le domaine de l'éducation

DRUMMONDVILLE (JPC) — Les Associations de parents des Paroisses St. Pierre et Paul, St. Joseph, St-Jean-Baptiste, Immaculée-Conception et de l'Enfance inadaptée, viennent de faire parvenir au ministère de l'Éducation, aux directeurs des écoles et aux associations de professeurs de Drummondville, une lettre dans laquelle elles déplorent, avec les enseignants, le climat dans lequel l'éducation se déroule depuis septembre 1968.

On lit entre autre dans cette lettre qu'on refuse aujourd'hui à juger de la valeur des arguments des uns et des autres dans ce que malheureusement il est convenu d'appeler le conflit de l'enseignement. "En tant que parents, y ajoute-t-on, il nous est impossible d'ignorer la gravité de la situation, le spectre d'une grève se précise davantage avec tous les inconvénients qu'elle comporte.

Sur ce point particulier, il nous est pénible de penser que de ce fait, nos enfants pour-

raient être privés de cours pour lesquels rien ne peut être substitué. Nous voulons donc faire pression auprès du gouvernement provincial pour qu'il accorde l'arbitrage aux enseignants. D'autre part, les associations veulent faire appel au sens de responsabilité des enseignants en leur soulignant le droit inaliénable des enfants à l'éducation et de la primauté de ce droit sur celui du droit de grève.

En conséquence, les associations de parents des paroisses

mentionnées plus haut, insistent pour que les modes de pression ne compromettent pas l'éducation, ni dans sa durée, ni dans sa qualité, et en se plant à cette demande, le ministère de l'Éducation fera preuve d'étiquette professionnelle, montrant ainsi à la population qu'il tend vers le statut de professionnel.

Soyez assuré, font remarquer en terminant les associations de parents, que cette demande n'a qu'un seul but: protéger l'avenir de nos enfants, les seuls incapables de se défendre adéquatement dans les circonstances.

A l'Université de Moncton

Une occupation disciplinée de la part des étudiants

MONCTON, N.B. (PC) — Alors que l'administration adoptait une attitude réservée, les étudiants protestataires de l'Université de Moncton ont entrepris mardi une occupation disciplinée de l'édifice des sciences et de l'administration.

Les quelque 125 étudiants, qui avaient occupé l'édifice en fin de semaine pour obtenir plus d'assistance financière du gouvernement, se sont constitués en équipes aux portes des locaux.

Ceux qui n'étaient pas de service dormaient sur des matelas, regardaient la télévision, écoutaient des disques ou se rendaient en ville pour aller au cinéma.

Les étudiantes étaient autorisées à occuper l'édifice de 8 heures du matin jusqu'à minuit. La fédération étudiante du campus devait se réunir mardi soir pour réétudier la situation. Précédemment, la fédération avait décidé de contrôler toutes les formes de la manifestation, sauf l'occupation.

L'université ayant suspendu ses cours, environ 150 des 1.350

étudiants membres de la fédération étaient retournés chez eux.

Etude sur la productivité des hommes

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — M. Marc Ruel, gérant de Eagle Pencil de cette ville, a invité les hommes d'affaires à une journée d'étude sur la productivité des hommes, organisée par le CDE, qui aura lieu au motel Le Dauphin le 22 janvier prochain, alors que le spécialiste invité par le CDE sera M. Marcel Desjardins, Ing., M.B.A. (Harvard), directeur de projets chez Dufresne, McLagan, Daignault, Inc., conseillers en administration.

Chaque participant pourra étudier les différents facteurs de la productivité des hommes dans des groupes de travail et dans la résolution de cas.

Les Jeunes Travailleurs s'intéressent aux sports

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Une attention particulière est donnée au domaine des sports par les Jeunes Travailleurs de Princeville. La présidente du mouvement, Mlle Nicole Turgeon, précise que des équipes de quilles sont déjà à l'œuvre. D'autres sont en formation et les intéressés à prendre part à ces activités peuvent s'inscrire en s'adressant à Mlle Nicole Riendeau, responsable de l'organisation des sports chez les Jeunes Travailleurs de Princeville.

rection des Jeunes Travailleurs de Princeville de promouvoir la pratique de divers sports extérieurs au cours des prochaines semaines. Mlle Nicole Riendeau reçoit aussi les inscriptions des intéressés aux sports d'hiver. Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne les sports qui seront mis à l'honneur. Pour le choix de ces activités, on prendra en considération les goûts, aptitudes et désirs de ceux et celles qui auront manifesté l'intention de participer aux activités organisées par les Jeunes Travailleurs.

Une souffleuse à neige heurtée par un rapide du CN près de Manseau

MANSEAU (DNC) — M. Norbert Jutras, cheminot du CNR dans notre localité travaillait en fin de semaine au déblaiement de la neige sur la voie ferrée pour le bon fonctionnement automatique à l'alignement des voies d'évitement. Dans ce but, il se servait d'une pelle manuelle.

Ne pouvant suffire à la tâche vu les poudrières quotidiennes et comme il ne pouvait obtenir l'aide d'un cheminot, tous étant à peu près pris par les mêmes problèmes, les supérieurs de M. Jutras lui ordonnèrent de se servir d'une souffleuse. Il loua alors de M. Téléphore Soucy un tracteur auquel une souffleuse est reliée à l'hydraulique et manoeuvrée par le fils de ce dernier.

Tout se passa bien jusqu'au moment où M. Jutras, sachant l'heure du passage des trains, il ordonna au jeune Soucy de s'éloigner de la voie pour le passage d'un "Rapide", ce qu'il ne put faire à temps, car les roues de son tracteur tournèrent sur elles-mêmes. Cela eut pour effet de laisser au-dessus des rails une partie de la souffleuse qui fut mise hors d'usage.

Le convoi s'arrêta quelques centaines de pieds plus loin pour vérification. Le conducteur, après explications avec M. Jutras, remit son train en marche.

MM. Jutras et Soucy n'ont pu faire mieux que de quitter le lieu de l'impact. Quant aux passagers, le train n'ayant pas déraillé, personne ne fut blessé, le choc n'ayant presque pas été ressenti à l'intérieur des wagons.

Message de Mgr Grégoire

Les Chevaliers de Colomb doivent se renouveler

MONTREAL (PC) — L'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, a pressé lundi soir les Chevaliers de Colomb de se renouveler et de se mettre au diapason d'un monde en pleine mutation, en prenant pour inspiration l'esprit de Vatican II.

Prenant la parole à l'issue de "l'Assemblée Dollard" des Chevaliers de Colomb de Montréal, Mgr Grégoire a développé quelques réflexions que lui inspirent "les changements radicaux qui s'accroissent dans notre société" et les problèmes qu'ils posent à l'Eglise.

Pour Mgr Grégoire, le récent exploit des cosmonautes américains qui, a-t-il dit, est comparable en importance à la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, est le symbole même d'un monde qui se transforme à tous points de vue: politique, sociologique, philosophique et moral.

"Depuis une ou deux générations, a-t-il dit, des changements radicaux s'accroissent dans notre société que l'événement interplanétaire vient maintenant de signaler dans la pleine lumière. Toute la représentation que l'homme se donne de lui-même et du monde, l'image dans laquelle il s'interprète et se comprend est en train de se refaire, de se remodeler.

"Vous le savez bien, car il suffit d'observer notre société depuis quinze ans, quels changements fantastiques. Et c'est une réaction à la chaîne."

"Le travail du Concile, c'est un essai de comprendre le sens, pour l'homme, de ces bouleversements. C'est de les interpréter et de les situer. C'est de les comprendre à la lumière de l'Évangile," a dit Mgr Grégoire.

Une nouvelle direction à la chorale St-Eusèbe

PRINCEVILLE (G.A.B.) — M. Georges-P. Nadeau a été choisi comme nouveau président de la chorale St-Eusèbe de Princeville. A la vice-présidence, les membres ont élu Mme Georgette Lassonde ainsi que M. Jan Heeremans. La décision de créer un nouveau poste, à être occupé par une femme, à la vice-présidence a été prise à cause des nombreux éléments féminins qui font maintenant partie du mouvement. La responsabilité du secrétariat a été confiée à M. Roger Côté.

Du nouveau a aussi été apporté en ce qui concerne les postes de directeurs à la chorale St-Eusèbe de Princeville. Des chefs de partitions agront comme directeurs et du travail est en cours pour la nomination de ces titulaires. C'est l'intention

du nouveau président, M. Georges-P. Nadeau, de procéder à une réorganisation complète des activités. Pour la réalisation de ces projets, son principal collaborateur est M. Roméo Côté qui dirige le travail depuis plusieurs années en ce qui concerne le chant.

Le nouveau président, le maître de chapelle et les autres membres de la direction déjà en devoir font une revue complète des projets pour 1969. Bibliothèque, partage du travail pour des tâches particulières, étude du folklore pour des activités dites "profanes" reçoivent l'attention de M. Georges-P. Nadeau et de quelque 40 voix mixtes faisant partie de la chorale St-Eusèbe, avec M. Paul-Emile Jacques comme président ex-officio.



(Photo JPC)

Le travail accompli par l'INCA à travers le monde

LES ACTIVITES REGULIERES ONT REPRIS AU club des Lions, lundi soir, avec la première réunion de la nouvelle année à laquelle participaient une vingtaine de membres. Ils ont entendu M. Fernand Huneault, directeur régional de l'INCA, exposer aux membres, le travail accompli par cet organisme à travers le pays pour la

prévention de la cécité. Dans l'ordre, M. Marcel Lequin, directeur pour la région de Drummond, M. Roger Bourgeois, président du club local, M. Huneault et M. Robert Gagnon, qui a remercié le conférencier après que celui-ci fut présenté par le Lion Marcel Lequin.

Selon l'article 24 du nouveau bill 285

Augmentation de traitement du maire et des conseillers

GRAND-MERE (RG) — Le conseil de ville de Grand-Mère a adopté une résolution augmentant le traitement du maire et des conseillers.

En effet, l'assistant-greffier, M. Gilles Bacon avait porté cette résolution au chapitre des affaires nouvelles de l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de ville. Elle avait été inscrite pour que le conseil se conforme à l'article 64 de la loi des cités et villes qui a été remplacé par l'article 24 du bill 285 modifiant cette loi. On se souviendra que ce bill a été adopté par l'Assemblée Nationale il y a quelques semaines et que, toujours selon la loi, il est rétroactif au premier janvier 1969.

Traitement

Le nouveau traitement du maire et des conseillers municipaux a été porté respectivement à \$4,781.40 et \$1,593.80 chacun. Par la même occasion on a décidé des modalités du traitement. Il sera versé en douze versements mensuels. Par contre on sait que les émoluments des édiles municipaux étaient fixés à \$3,500 pour le maire Prud'homme et \$1,500 pour les conseillers municipaux.

Bill 285

On retrouve à l'article 24 du bill 285 qui modifie l'article 64 de la loi des cités et villes les critères sur lesquels on s'est basé pour effectuer cet ajustement: "La municipalité verse au maire, comme rémunération

pour tous les services qu'il rend à la municipalité à quelque titre que ce soit et pour le dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à sa charge, une somme annuelle minimale calculée selon la population de la municipalité à raison de \$0.30 par habitant pour les premiers quinze mille habitants, de \$0.20 pour les trente-cinq mille suivants, de \$0.10 pour les cinquante mille suivants et de \$0.05 pour chacun des autres".

L'amendement 24 poursuit: "La municipalité verse pour les mêmes fins à chacun des conseillers une somme annuelle minimale calculée selon la population de la municipalité à raison de \$0.10 par habitant pour les premiers quinze mille habitants, de \$0.06 2-3 pour les trente-cinq mille suivants et de \$0.02 1-2 pour les cinquante mille suivants et de \$0.01 1-4 pour chacun des autres".

Il convient également de remarquer que le traitement que le conseil municipal a adopté par résolution est la somme minimale qu'ordonne le bill.

Référendum

On se souvient cependant que lors d'un récent référendum, la population de Grand'Mère s'était montrée défavorable à une augmentation du salaire des membres du conseil.

La nouvelle loi, qui est appliquée dans la majeure partie des villes de la province, a certes été très bien accueillie par les membres du conseil de la ville du Rocher.

A la compagnie Consolidated-Bathurst

Transformations de \$2 millions bientôt apportées aux bouilloires de l'usine

GRAND-MERE (RG) — D'importantes transformations pouvant se chiffrer à près de deux millions de dollars seront apportées au département des bouilloires du moulin de la Consolidated Bathurst, division Laurentide à Grand'Mère.

Les travaux débiteront le premier mars pour se terminer au début de novembre. C'est ce que nous a révélé M. Wilfrid Linzmayer, l'ingénieur en charge du projet à l'occasion d'un entretien téléphonique hier. Il s'agit du remplacement d'une bouilloire qui a pour fonction de sécher le papier qui se déroule sur les "machines à papier". Cette transformation qui coûtera environ deux millions de dollars à la compagnie, prendra quelque neuf mois à être réalisée. La bouilloire qui sera installée produira environ 250,000 livres de vapeur de l'heure.

Modernisation

Il s'agit en somme de la modernisation de l'équipement puisque l'ancienne bouilloire avait été installée en 1926, lors de la construction du moulin par la Laurentide Company Limited, qui fut plus tard absorbée par la Canada Po-

wer and Paper Corporation loire brûlait du charbon et ensuite par la Consolidated Bathurst. Cette bouilloire consommera de l'huile.

Complexe laitier à Shawinigan

L'annonce du lancement des travaux faite sous peu

SHAWINIGAN (D.B.) — La date du début des travaux de construction de l'usine de produits laitiers Crête de la Mauricie serait annoncée d'ici quelques semaines.

C'est ce qu'a révélé hier un porte-parole de la compagnie au cours d'une entrevue téléphonique. Bien que ce porte-parole n'avait pas eu presque de commentaires sur ce projet pour le moment, il a déclaré que tout évoluait normalement et qu'il ne restait en fait que certaines formalités à remplir avant de passer à la phase suivante, c'est-à-dire l'annonce du lancement des travaux.

On sait que la compagnie Les Produits Laitiers Crête de la Mauricie a annoncé, au cours d'une importante conférence de presse le 22 novembre dernier, la construction d'un complexe laitier estimé à environ \$5 millions.

Comme l'avait alors expliqué le gérant-général de la compagnie, M. Claude Crête, il s'agit d'un projet d'envergure qui donnera lieu à la création de quelque 150 nouveaux emplois dans la région.

Le projet de cette compagnie consiste en la construction, à Shawinigan, d'une usine capable de transformer près de 200,000,000 de livres de lait par année. Cette usine fabriquerait une gamme diversifiée de produits comprenant le lait nature, mélange de crème glacée, crème glacée, beurre, fromage, poudre de lait écrémé etc.

Départ de Me Trépanier

SHAWINIGAN (J.A.D.) — Me Jean-Guy Trépanier, notaire de Shawinigan, quittera bientôt la ville de l'Électricité. En effet, Me Trépanier a été nommé inspecteur adjoint des greffes pour la Chambre des Notaires de la province de Québec. Il occupera son nouveau poste dès le premier février.

Me Trépanier a commencé la pratique du notariat à Shawinigan le 11 juillet 1955. En mai 1959, il se portait acquéreur du greffe de Me G. E. Ladouceur. En janvier 1965, il prenait comme associé Me Denis Beaumier, avec qui il pratiquait depuis cette date.

Me Trépanier a d'ailleurs cédé son étude à son associé, Me Denis Beaumier.

Me Jean-Guy Trépanier était avantageusement connu dans toute la région, ayant déjà été député du comté de Saint-Maurice à l'Assemblée législative. Il avait été défait par le docteur Philippe Demers, en 1966. Il était aussi membre du club Richelieu et de plusieurs autres organismes.

Quant à Me Denis Beaumier, il est originaire de Shawinigan-Sud et il est également très bien connu dans la région, pour avoir milité au sein de nombreux organismes sociaux, dont le club Optimiste de Shawinigan.



DES COURS EN administration du commerce de détail débutaient cette semaine à Shawinigan, sous l'égide de la Chambre de Commerce. Sur la photo, on reconnaît un élève, M. Normand Baribeault, M. Yvon Goyette, anima-

teur, M. Eugène Dumas, secrétaire de la Chambre de Commerce de Shawinigan, et M. Gerald Boyer, représentant du ministère de l'Éducation.

Concernant l'enlèvement de la neige

Le règlement No 1296 touche les propriétés dont la surface de terrain excède 500 pieds

SHAWINIGAN (J.A.D.) — Un officier municipal de la cité de Shawinigan a révélé hier que certaines personnes avaient mal interprété la teneur du règlement No 1296, concernant le débaillement de la neige dans la cité. Il s'agit, selon cet officier, de modifications qui ont été apportées au règlement No 1269, ce dernier règlement défend à toute personne de déposer de la neige de manière à obstruer les rues, les ruelles, les trottoirs, le centre des ronds-points et les terre-pleins des boulevards et autres places publiques.

Surface de moins de 500 pieds carrés
Le règlement stipule en plus

que la voirie municipale transportera gratuitement la neige déposée le long des rues et des ruelles, provenant des entrées de service. La quantité de neige à transporter ne doit pas provenir d'un terrain ayant une surface débaillement excédant cinq cents pieds carrés. La neige doit être déposée le long des rues et ruelles avant le transport de neige de cette artère, sauf avis contraire de la voirie municipale. La neige doit être déposée en bordure de rue jusqu'à une largeur maximum de six pieds, et en bordure d'une ruelle, jusqu'à une largeur maximum de deux pieds.

La neige ainsi déposée ne doit

en aucune façon obstruer les coins de rues et de ruelles, les entrées de service des voisins et doit être placée hors de tout obstacle, tels poteaux, clôture, arbres, etc.

Surface excédant 500 pieds carrés

Le règlement No 1296 touche principalement les propriétaires qui débailent leur terrain dont la surface excède 500 pieds carrés. Ces propriétaires pourront faire transporter la neige par la voirie municipale sous certaines conditions cependant.

La neige devra être déposée en bordure intérieure du terrain

du propriétaire et hors de tout obstacle.

Le tarif du transport de neige a été fixé à \$3.50 par cent pieds carrés pour cent pouces de précipitation annuelle.

Ce tarif, qui est basé sur un coût de transport, est calculé selon la précipitation annuelle telle que mesurée par l'Hydro-Québec à Shawinigan. Ce tarif sera corrigé annuellement sur la fluctuation du coût du transport de neige.

À la fin de la saison, la cité produira les comptes pour transport de neige d'après les surfaces dénégées mesurées par le département de l'ingénieur. Des inspecteurs sont affectés au mesurage du volume de neige tombée cet hiver.

Le département de la voirie municipale ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage causé à la propriété privée à l'occasion des opérations de ramassage de neige sur les terrains privés prévues dans l'article 3.

Sanction

Le service de la police est chargé de la mise à exécution de ce règlement. Toute personne qui contrevient aux dispositions de ce règlement sera tenue de payer le montant annuel déterminé pour le déjeunement par le bureau de l'ingénieur et, sera de plus passible d'une amende minimum de \$10, avec ou sans frais, et à défaut du paiement de la dite amende, l'emprisonnement. L'amende ne doit pas dépasser \$40 et le terme de l'emprisonnement ne doit pas dépasser soixante jours.

L'emprisonnement, cependant, doit cesser en tout temps avant l'expiration du terme fixé par la Cour municipale, si le paiement de la dite amende, ou de la dite amende et des frais, selon le cas, est reçu par la Cour.

Si l'infraction se continue, le contrevenant est passible de l'amende et de la sanction pour chaque jour durant lequel l'infraction se continue.

Les 27, 28 février, 1, 2 et 3 mars

Mme Rita Matteau devient présidente honoraire du Tournoi Optimiste

GRAND-MERE (J.A.D.) — Mme Rita-B. Matteau a bien voulu accepter la présidence honoraire du Tournoi Optimiste de hockey Pee Wee qui se tiendra à Grand'Mère, les 27 et 28 février, 1, 2 et 3 mars. C'est ce qui émane d'un communiqué qui nous a été remis par le publiciste du tournoi, M. Gilles Bordeleau de Grand'Mère.

La présidente honoraire a été reçue, lundi soir dernier, au dîner hebdomadaire du club Optimiste de cette ville. Le président du club Optimiste, M. Marcel Thiffault, de même que le président du tournoi, M. Marcel Bellemare, se sont dits très heureux que Mme Matteau ait accepté ce poste et le club Optimiste de Grand'Mère est fier de sa présence à l'occasion de son prochain tournoi.

La présidente

Mme Matteau est avantageusement connue à Grand'Mère et dans la région. Née à Grand'Mère, elle a fait ses études primaires et secondaires au Couvent des Ursulines de la ville du Rocher. Mariée à M. Jules Matteau en 1946, elle est la mère de trois enfants: Pierre, Claude et Hélène.

En 1947, elle fut la première femme de la Mauricie à obtenir une licence de radio-amateur (C.B.). À la suite du décès de son époux en 1964, elle devint présidente de Jules

Matteau Télévision Inc., de Grand'Mère. Elle réalisait par la suite un rêve qui était cher à son époux, soit la construction d'un poste de télévision en circuit fermé.

La présidente honoraire du Tournoi Optimiste est aussi membre de l'Éveil Féminin de Grand'Mère, des Dames Patronesses de l'Hôpital Lafleche et présidente honoraire de la ligue de hockey Junior B de la Mauricie. Mme Matteau fut la première femme à devenir membre de la Chambre de Commerce de Grand'Mère.

Elle adore le sport, l'équitation, l'auto-neige, la lecture, la décoration intérieure, etc.

Comités

Par ailleurs, le publiciste du tournoi, M. Bordeleau, a révélé que tous les comités d'organisation, tel que réception, logement, etc., ont été mis sur pied et que les préparatifs en vue du tournoi vont bon train.

Plusieurs équipes ont déjà fait parvenir leur formule d'inscription au responsable des rencontres, M. Fernand Lajoie. Pour de plus amples informations, on peut communiquer avec M. Lajoie, à 514, 6e Avenue, Grand'Mère, téléphone: 538-1111.

Prise de conscience des fiancés

Le SPM dispense des cours dans plusieurs paroisses à l'intention des jeunes fiancés

par Rénauld MASSICOTTE

SHAWINIGAN — Le Service national de préparation au mariage dispense des cours dans les différentes paroisses du diocèse à l'intention des jeunes fiancés. Ces cours ont déjà débuté dans bon nombre de paroisses de Shawinigan et de la région. Le but de ces cours dépasse la simple information, il vise par une formation en profondeur, une véritable transformation des participants.

À cette fin, on amène les fiancés à une prise de conscience des besoins auxquels ils ont à faire face actuellement et de ceux que pose la vie conjugale. Qu'il suffise de mentionner le dialogue, la sécurité financière, la sécurité sentimentale, renseignements sur la sexualité, la fécondité... on voit la nécessité d'une telle prise de conscience.

En même temps, les fiancés ont l'opportunité de réfléchir

sur les valeurs humaines et chrétiennes de chaque aspect de la vie tels la maturité, la foi, les responsabilités sociales, l'épanouissement personnel etc...

Méthodes d'action

La méthode d'action des cours de préparation au mariage est une méthode active, c'est-à-dire à base d'une participation la plus consciente et la plus engageante possible. Pour ce faire, il faut sans cesse recourir et aboutir à la vie: "voir, juger, agir".

Le S.P.M., chargé d'aider les fiancés à vivre l'amour, a pensé et organisé des méthodes de travail plus vivantes, plus dynamiques, plus adaptées, de sorte qu'à la place de longues conférences d'une couple d'heures pour écouter dans un demi-rêve, on aura des fiancés actifs, qui réagissent. Chacun à la pos-

sibilité de penser par lui-même, pour ensuite discuter de différents problèmes en équipe.

Les conférenciers

Quand on parle de conférencier, il ne s'agit pas nécessairement d'un spécialiste, professeur versé dans une matière etc. Ce mot désigne d'abord les couples-témoins qui viennent parler de leur expérience conjugale aux fiancés, les laïcs engagés dans la société et l'Église, les prêtres et tous les collaborateurs-témoins.

On peut toutefois considérer que les conférences données par le médecin et le notaire sont des cours donnés par des spécialistes. Le rôle des conférenciers est d'apporter une collaboration active à l'occasion des rencontres, de donner un témoignage de gens qui vivent leur vie de couple, de présenter également une doctrine adaptée.



MME RITA B. MATTEAU a bien voulu accepter la présidence d'honneur du tournoi Pee-Wee Optimiste qui se tiendra les 27, 28 février et les 1, 2, et 3 mars à l'aréna

de Grand'Mère. Elle reçoit ici les félicitations du président du tournoi M. Marcel Bellemare.

EDITORIAL

Le Canada et le Vatican

Quand nous causons relations diplomatiques avec le Vatican, il ne s'agit plus du Saint-Siège, mais bien de la Cité du Vatican. Tout minuscule état que soit ce dernier et bien qu'encadré dans la capitale de l'Italie, la Cité du Vatican est depuis près de trente ans un état souverain, pleinement souverain et à un stade d'indépendance et de souveraineté que notre pays cherche encore à atteindre.

Le Traité du Latran, entre le Saint-Siège et le gouvernement italien, dominé par Mussolini, alors au sommet de sa puissance, a ajouté à la loi des garanties votée en 1871 après la prise de Rome, (13 mai) après la fin du pouvoir temporel des Papes. Cette loi laissait au Pape la jouissance, en y attachant certaines libertés nécessaires à l'accomplissement de sa mission spirituelle: inviolabilité territoriale, exercice du droit de légation actif et passif, liberté des délibérations des conclaves et de la correspondance avec le monde catholique.

Le Pape s'était depuis cette loi de 1871 proclamé "prisonnier volontaire", en protestation contre la suppression de son pouvoir temporel: il refusait obstinément toute excursion en dehors de l'étroit territoire fixé à son activité. Les pouvoirs accordés par la loi de 1871 demeuraient d'ailleurs révocables.

Le Duce Mussolini, dictateur qui n'avait cependant rien d'un anticlérical et que préoccupait le soul de l'unité religieuse de son pays, décida d'apporter un important correctif à la loi de 1871. Après des négociations avec le Saint-Siège, il créa l'Etat du Latran, minuscule et toujours encadré dans la capitale, mais souverain au sens complet du terme. Par le traité de Latran, on conféra au Saint-Siège les autres prérogatives de la souveraineté: reconnaissance d'une enclave indépendante en territoire italien, établissement d'organes de liaison distincts avec l'extérieur, enfin et surtout constitution d'une nationalité vaticane, attribuée soit aux cardinaux, soit aux personnes ayant une résidence stable, même temporaire, dans la cité du Vatican.

Cette liberté de territoire a été complétée par l'octroi au Saint-Siège de certaines basiliques, situées en dehors de la "Cité", et pourvues d'immunités spéciales.

Ces dispositions ont passé dans la pratique, nous confie l'histoire, par l'adoption d'une série de mesures qui ont donné au petit état pontifical les attributs extérieurs de la souveraineté: nomination de son gouvernement civil et de son représentant près le roi d'Italie, recrutement de ses nationaux, frappe d'une monnaie et de timbres-poste spéciaux, construction d'une gare (inaugurée en 1932) destinée à devenir le signe visible de la liberté de ses communications avec l'étranger.

La Cité du Vatican est donc plein Etat.

Pourquoi le Canada et les Etats-Unis ont-ils si longtemps tardé à y avoir une représentation diplomatique? En raison d'une opposition d'une espèce religieuse particulière. C'est de certain milieu protestant qu'est toujours venue aux Etats-Unis l'opposition à des relations suivies et régulières avec le Vatican. Cela nous explique que certains présidents américains ont un représentant personnel à la Cité du Vatican. Ne fut-ce pas le cas de l'ex-président Truman.

Ce même facteur a joué au Canada. Depuis des années, nos gouvernements auraient aimé avoir des relations diplomatiques avec la Cité du Vatican.

L'Iraq, nation islamique, le Japon, pays païen, et d'autres entités nationales ont des rapports étroits avec la Cité du Vatican.

Pourquoi le Canada n'aura-t-il pas des rapports diplomatiques? Cela pourrait s'insérer dans le remaniement de notre politique extérieure.

De l'aveu de tous ceux qui sont bien informés nous ne pourrions qu'y gagner.

Hector HEROUX

Une lutte à finir s'engage

L'on se plaît à répéter dans plusieurs milieux politiques que l'élection complémentaire qui se déroulera le 3 mars prochain dans le comté de Dorion n'aura pas la même importance et les mêmes implications que l'élection complémentaire qui a eu lieu dans le comté de Bagot en décembre dernier. Pour notre part, nous croyons, au contraire, que l'élection dans Dorion est excessivement importante et cela non seulement pour l'Union Nationale mais aussi et surtout pour le parti libéral.

En effet, le parti libéral qui aspire à reprendre le pouvoir lors des prochaines élections générales ne peut se permettre le luxe de perdre ce comté qu'il détenait après les élections générales de 1966. On se souvient que Me François Aquin avait décroché les grands honneurs avec une précieuse majorité de 1.275 après avoir été parachuté par la haute-direction du parti libéral. On sait également que le lutteur bien connu Johnny Rougeau avait d'abord retenu la candidature libérale mais que par suite de savantes manœuvres en haut-lieu, il avait été poliment écarté au profit de Me Aquin, l'enfant terrible du parti libéral.

Le comté de Dorion a connu ses premières élections en 1966 par suite de la révision de la carte électorale. Ce comté a été taillé à même les comtés de Jeanne-Mance d'allégeance unioniste et de Montréal-Laurier de tendance libérale.

L'Union Nationale ne ménagera rien pour faire mordre la poussière aux libéraux. En effet, tout semble indiquer que Me Mario Beaulieu, directeur général de l'Union Nationale, obtiendra demain la candidature de son parti. Pratiquement inconnu en 1962 alors qu'il a subi la défaite dans Laurier aux mains de M. René Lévesque alors candidat libéral, Me Beaulieu est devenu depuis ce temps l'une des têtes d'affiche de l'Union Nationale.

Bien plus, il est considéré comme l'un des principaux candidats à la chefferie de l'Union Nationale advenant un congrès de nomination. On répète même qu'il serait le candidat par excellence du groupe de Montréal de la haute hiérarchie de l'Union Nationale, de préférence même à l'actuel ministre de l'Éducation et vice-premier ministre, M. Jean-Guy Cardinal.

Le nouveau Parti Québécois de MM. René Lévesque et Gilles Goggin auraient envisagé de tenter une première expérience dans Dorion, mais il se serait ensuite ravisé considérant qu'il n'avait aucune chance de l'emporter, même si à la dernière élection générale les indépendantistes avaient réussi à accumuler près de douze pour cent du vote populaire. Le comédien Doris Lussier, mieux connu sous le nom de "Père Gédéon" serait prêt à servir la cause du PQ, même sans espoir de succès.

L'élection complémentaire dans Dorion fera remanier la dispute au succès du projet de loi sur les langues. En effet, on sait que ce comté renferme un fort pourcentage d'électeurs d'origine italienne, soit environ vingt-cinq pour cent de tout l'ensemble du corps électoral. Ces derniers n'ont guère pris la décision de l'Union Nationale de référer le bill des langues. On peut donc prévoir que les libéraux exploiteront à fond cette décision.

Quoiqu'il en soit, cette élection complémentaire pourrait avoir de nombreuses implications tant pour l'avenir de l'Union Nationale que pour celui du parti libéral. Dans les circonstances, il faut prévoir que les deux vieux partis y mettront le paquet pour s'attirer les faveurs du corps électoral. Au départ, nous avons l'impression que les libéraux sont légèrement favorisés pour conserver ce siège. Toutefois, il ne faut jurer de rien.

Sylvio ST-AMANT

le son de cloche DE NOS LECTEURS Correction d'une correction

Réponse à M. Fernand Villemure Coordonnateur de l'Information pour la section Mauricie-Nicolet.

Je dois dire au début que je ne réponds pas à ce M. Villemure pour le plaisir, mais bien parce que sous prétexte d'apporter quelques corrections à mon article du 11 janvier, ce monsieur en profite pour induire le public en erreur. C'est sur ce dernier point que j'insiste parce que M. Villemure semble vouloir dire que ce que j'ai dit n'était pas vrai alors que c'est bel et bien vrai.

Qu'il en déplaise ou pas à ce monsieur, il existe un écart de \$19 millions par année entre les exigences des professeurs et les offres patronales, et les clauses proprement salariales ont reçu l'assentiment des parties en cause et ne font plus de difficultés dans les pourparlers.

Il est "très" difficile à M. Villemure de comprendre que même si les clauses salariales sont réglées, il puisse exister un écart monétaire. J'aurais peut-être dû expliquer, pour ce monsieur, que la norme 1-16 au secondaire et 1-26 à l'élémentaire préconisée par les enseignants et celle de 1-17 au secondaire et 1-27 au primaire offerte par le gouvernement entraîne un écart monétaire. Il est facile à comprendre, je crois, que si dans une école par exemple, nous avons 20 enseignants plutôt que 27 ou 28, ça va coûter plus cher. C'est pourquoi, il semble qu'on veuille induire le public en erreur. M. Villemure peut bien ne pas vouloir comprendre et dire que ce que j'ai dit n'est pas vrai, mais ces chiffres ont été révélés par M. Raymond Laliberté, président de la Corporation des Enseignants du Québec, lors d'une conférence de presse prononcée à Québec le 6 janvier. Dites non, messieurs, mais votre président syndical m'aupais.

C'est encore M. Laliberté qui a dit le 6 janvier que les deux pierres d'achoppement du conflit concernent la co-décision et les conditions de travail. Alors, cher monsieur, renseignez-vous donc avant de dire quoi que ce soit. Je ne suis peut-être pas un enseignant mais je sais de quoi je parle.

Quant à dire que je traduis mal et que je ne comprends pas la norme 1-17 du gouvernement, vous semblez dévier volontairement ma pensée pour essayer de gagner le public à votre cause. Il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles. Tout le monde sait que cette norme implique les spécialistes, par exemple, qui ne sont pas titulaires d'une classe. Il vous plaît à dire que mon idée était faussée et que je croyais qu'un professeur ne devait enseigner qu'à dix-sept élèves au secondaire. Surtout quand on sait que c'est là votre argument majeur lorsque vous voulez démontrer aux gens que vous êtes lésés et que l'on joue sur les chiffres.

Quant au point le plus "grave" de mon article, soit le dernier paragraphe où je "présuppose la décision des enseignants des Vieilles-Forges et porte une atteinte importante au droit qu'a chaque individu de décider d'une question par son vote", je ne vois pas en quoi. Il appartient au journaliste, que vous le vouliez ou non, de présumer les événements. Sachez aussi que les articles dépourvus de toute coloration personnelle sont aujourd'hui envoyés aux oubliettes. Le journalisme contemporain, celui de 1969, admet que le journaliste sur place fasse sentir dans son compte-rendu, les acérés de son information.

Disons au terminant que je ne voudrais pas m'immiscer dans vos relations syndicales et c'est pourquoi je n'en dis pas plus long. Il appartient aux 1.600 enseignants représentés par l'Association professionnelle des enseignants des Vieilles Forges de décider de la grève tournante s'ils sont satisfaits ou pas. Il n'appartient pas à moi d'en décider, pas plus qu'à vous, même si dans votre lettre au Son de Cloche vous dites "nous". Mon seul souci de journaliste est de présenter à la population une information juste et précise. Je n'ai pas de parti pris.

Jean-Marc Beaudoin journaliste

Pas de patinage aujourd'hui

C'est par ces mots que mes filles et moi-même avons été accueillies au gîte du colisée samedi au début de l'après-midi. Je m'y attendais un peu en pénétrant dans la bâtisse car il y avait dans le parking un nombre impressionnant de voitures ce qui laissait présager un match de hockey.

Toute la matinée mes fillettes s'étaient réjouies d'aller patiner. Aussi quelle ne fut par leur déception lorsqu'elles furent obligées de faire demi-tour.

A ma question: "la patinoire sera-t-elle ouverte la semaine prochaine?" la guichetière me répondit un très vague "peut-être".

Je comprends très bien que le hockey soit le sport préféré des jeunes gens et des garçons mais ne pourraient-ils laisser au moins deux petites heures par semaine au patinage libre?

Les autres années, il y avait encore dans les cours d'écoles quelques petites patinoires (assez mal entretenues d'ailleurs, les belles étant réservées aux sacro-saints joueurs de hockey) sur lesquelles on pouvait patiner un peu, mais cet hiver il y a chaque jour tellement de neige qu'on ne songe même pas aux patinoires extérieures.

Aussi, cette année, les petites filles sont-elles condamnées à rester à la maison, à jouer à la poupée ou à regarder la télévision (encore faut-il qu'elles aient la chance de ne pas tomber, leurs jours de congé, soit le samedi et le dimanche, sur du hockey ou du football télévisés) car bien souvent la température est trop mauvaise ou trop menaçante pour se mettre en route en voiture pour aller faire du ski au Mont-Carmel, à Saint-Gérard ou ailleurs.

Il restait le patinage. Durant toutes les vacances de Noël mes filles ont attendu que la patinoire leur soit ouverte mais chaque jour il y avait du hockey. Enfin on leur avait promis qu'à partir du 4 janvier elle serait ouverte tous les samedis de 13h30 à 18h30. Ce n'était pas grand-chose mais cela coupait quand même les longues journées de fin de semaine. Et sans doute était-ce trop puisqu'on nous supprime encore ces deux malheureuses heures.

Si au moins il y avait à Trois-Rivières une piscine intérieure elles pourraient pratiquer leur sport favori, mais voilà il n'y en a pas, aussi ne reste-t-il que le patinage.

"Messieurs les joueurs de hockey êtes-vous tellement égoïstes? Vous pouvez faire du hockey tous les jours, vous voyez continuellement à la TV, laissez donc la patinoire libre quelques heures par semaine car, je ne pense pas que le hockey soit un sport très féminin et ce n'est pas encore pour demain que les femmes s'y adonneront avec autant de frénésie que vous".

Où bien qu'on construise une deuxième patinoire à Trois-Rivières.

C'est encore heureux que la natation ne soit pas le sport national par excellence car, dans ce cas, je suppose qu'en été les piscines ne seraient ouvertes aux enfants que deux heures par semaine. Les autres jours seraient sans doute réservés aux ébats des champions et futurs champions et on n'y verrait que des compétitions.

Madame Claude KLIMOV 1061 rue des Chénés, Trois-Rivières

Une taxe d'investissement

Présentement on affirme avec raison que le Québec n'est plus en mesure d'offrir de nouveaux programmes qui permettraient de solutionner les problèmes de chômage et du sous-développement de certaines régions. On déclare, à qui veut l'entendre, que le Québec n'attire plus les investissements étrangers, nécessaires à sa croissance normale.

Pourquoi pas créer une taxe d'investissement? Une telle taxe serait un moyen de régler nos graves problèmes financiers.

Cette taxe toucherait certes toute la population, mais elle permettrait l'implantation de nouvelles industries, créant de nouveaux emplois et redonnant une vigueur économique à des régions telles que Joliette et les Cantons de l'Est. Et contrairement à ce que l'on peut penser, une régie publique, à l'abri des influences des partis politiques, pourrait administrer les fruits de cette taxe.

On néglige trop les possibilités du pouvoir financier des Québécois.

On se fie trop au bon vouloir des industries, à leur laisser-faire, à leur sens trop aigu de la recherche du profit qui conditionne leur implantation dans une province plus qu'une autre. On se fie trop aux investissements étrangers pour combler nos retards économiques.

Les Québécois, par cette taxe, participeraient non plus au renforcement de la caisse du Bien-Etre social, mais participeraient directement à l'émancipation industrielle de leur région ou d'une autre défavorisée. Ils permettraient ainsi au Québec de sortir de son marasme économique.

Supposons qu'il y ait 3 millions de travailleurs au Québec (de l'administrateur au balayeur). Il existe donc un potentiel pour un investissement collectif. En imposant une contribution obligatoire de cinquante cents, nous obtenons un montant de 1.5 million de dollars. En multipliant par 52 semaines,

(Voir: Une taxe page 39)



Le célibataire le plus en vue au monde

Après neuf mois seulement

Le CRTC a acquis une réputation jamais acquise par le BGR en dix ans

par TOM MITCHELL

OTTAWA (PC) — Neuf mois après avoir remplacé le Bureau des gouverneurs de la radio-télévision, le Conseil de la radio-télévision canadienne a acquis une réputation jamais acquise par son prédécesseur en dix ans.

La différence tient d'abord à la nouvelle loi sur la radio-télévision, par laquelle a été créé le CRTC. La loi a accordé au conseil plus de pouvoir de décision sur la radiodiffusion que n'en avait jamais possédé le BGR.

Plusieurs radiodiffuseurs ont depuis été pris de court par certaines décisions rapides du nouveau organisme. Le travail s'est fait à travers les problèmes dont a hérité le CRTC le 1er avril dernier.

Vers la fin de son existence, le Bureau des gouverneurs hésitait à prendre des décisions ayant des effets à long terme, sachant que le gouvernement était à élaborer une législation renouvelée sur la radiodiffusion. Le BGR se contenta donc de conserver le statu quo dans plusieurs domaines controversés.

L'une de ces questions était de savoir comment porter au deuxième service canadien de télévision aux municipalités situées loin des grandes villes.

D'ailleurs, le BGR n'avait adopté qu'une politique de termes généraux et décidé de n'approuver aucun nouveau permis de télédiffusion dans les cas où un nouveau service réduirait le niveau des émissions locales d'une station existante.

La concurrence

Les diffuseurs privés dans les régions à station unique affirmaient qu'ils ne sauraient soutenir la concurrence d'un poste

de rediffusion de CTV, par exemple, sans perdre de revenus et sans avoir à réduire la programmation locale.

La situation avait pour résultat de priver de centaines de milliers de Canadiens d'une deuxième chaîne de télévision.

Réglant ce problème dans les Maritimes, le Conseil de la radio-télévision canadienne a démontré son intention de marcher hors des sentiers battus.

Lors de trois audiences publiques, l'automne dernier, le CRTC a revu tous les aspects de la question d'une deuxième chaîne de télévision. Fin décembre, le conseil a émis un plan précis pour le développement d'une deuxième chaîne dans les Maritimes, indiquant à la société Radio-Canada et au réseau CTV ainsi qu'aux stations privées de la région ce qu'il attendait d'eux exactement.

Le CRTC ordonna à Radio-Canada d'étendre son service national et régional à travers la région par ses propres stations, et à certaines stations privées affiliées à Radio-Canada, de se joindre à CTV, réseau de propriété privée.

En accordant à ces stations privées de nouveaux secteurs à desservir, le conseil améliorerait leurs possibilités de revenus au point d'en faire de nouveaux abonnés pour CTV.

Meilleurs outils

Ce genre de direction précise était évidemment ce dont on avait besoin pour résoudre le problème qui existait depuis cinq ans dans les Maritimes. C'était la première fois qu'une agence de radiodiffusion établissait des règles aussi précises.

La nouvelle législation a donné au CRTC de meilleurs outils pour régler ce genre de problème.

mes, que n'en avait possédés le BGR. Ce dernier, par exemple, n'eut jamais le pouvoir d'émettre des permis de diffusion. Il ne pouvait que recommander au gouvernement d'approuver ou de rejeter l'octroi d'un permis, mais rien ne forçait le gouvernement à suivre cette recommandation.

Selon la nouvelle loi, le CRTC est le seul organisme ayant le pouvoir d'émettre un permis de diffusion et d'inclure des conditions spécifiques dans tout permis d'exploitation qu'il émet.

Pierre Juneau, président du conseil, reconnaît que cette disposition incitera les réseaux et stations impliqués à suivre la politique invoquée pour les Maritimes.

Mais M. Juneau a fait remarquer, en interview, que les diffuseurs étaient vraiment à la recherche d'une solution satisfaisante au problème, et qu'on s'attendait à ce qu'ils se soumettent à la politique du CRTC proposant une solution raisonnable.

Le conseil reçoit de chaque diffuseur des renseignements confidentiels sur l'état des finances de chaque station et s'en est servi pour établir sa politique, s'assurant qu'elle permettrait aux stations de survivre tout en répondant à la demande du public.

Demande légitime

M. Juneau a indiqué qu'en cas de résistance devant la politique adoptée, le CRTC prendrait des mesures légales pour la faire respecter. Il existe, a-t-il dit, une demande légitime du public pour une deuxième chaîne de télévision et cette exigence a été prise en considération.

Le conseil a bien indiqué que le facteur-clé de toute décision serait le service du public.

POINT DE VUE

Le respect de la propriété vu par Marcel Pépín

M. Marcel Pépín, président de la CSN, s'en est pris à la Dmtar des intentions qu'il lui prête lui-même de vouloir recouvrer au moyen des tribunaux les \$75.000.00 de dommages causés à son usine de Windsor, durant une occupation de 26 heures par cent cinquante grévistes, au cours de l'automne dernier.

On se souviendra que c'est les armes à la main que ces grévistes, ont alors envahi l'usine de Windsor. Le syndicat de la CSN a d'ailleurs reconnu ses torts puisqu'il accepte maintenant de fournir une équipe de travailleurs pour réparer les dommages causés par leur intervention para-militaire.

Sur le plan des faits eux-mêmes, nous sommes en présence de déclarations contradictoires. D'une part, Marcel Pépín accuse la Dmtar de vouloir recourir aux tribunaux pour se faire dédommager; d'autre part, la Dmtar affirme n'avoir entamé aucune procédure judiciaire. Nous les laisserons donc se chamailler entre eux sur ce point bien particulier. Cependant,

nous nous étonnons de l'indignation manifestée par Marcel Pépín. Les grévistes ont effectivement causé d'importants dommages à l'usine de la Dmtar à Windsor; ils le reconnaissent eux-mêmes. La Dmtar a donc subi un préjudice grave dans l'exercice de son droit de propriété. Connaissiez-vous quel qu'un, ainsi lésé dans un droit très naturel, qui ne soit pas justifié de réclamer des dommages, comme pourrait le faire la Dmtar si elle se décidait à entamer des procédures devant les tribunaux?

Ce n'est tout de même pas parce qu'on s'appelle Marcel Pépín ou la Confédération des Syndicats Nationaux, qu'on doit se compter à l'abri de toute réclamation pour injustice causée à la propriété privée. Le fait qu'on soit Marcel Pépín ou la CSN ne justifie personne d'occuper militairement et illégalement une usine, et de détruire de la machinerie essentielle à la bonne productivité de la compagnie.

Si donc les grévistes ont fait les durs, ils n'ont plus qu'à

payer les pots cassés. Comme il n'y a aucun doute quant à l'étendue des dommages et quant à la responsabilité personnelle et collective des grévistes, ils n'ont plus qu'à s'exécuter à réparer et à indemniser la Dmtar.

La grève ne confère aucun droit de se livrer à des actes de violence; il est temps que les syndicats comprenant, il est temps que quelqu'un paye et serve d'exemple. Si le syndicalisme ouvrier veut être respecté, il doit imposer à ses membres un code d'éthique professionnelle et le faire respecter. Contrairement à ce que prétend Marcel Pépín, c'est l'esprit frondeur des syndicats qui constitue aujourd'hui une menace sérieuse pour tout le travail organisé québécois, et non pas l'action judiciaire que pourrait entreprendre la Dmtar contre la CSN. Espérons que la leçon servira et que nous serons dorénavant protégés contre les mal-fauteurs, syndiqués ou non.

Jules HEROUX CJTR

LE NOUVELLISTE

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376-2501



ABONNEMENT PAR LA POSTE:	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Au Cœur du Québec				
OU IL N'Y A PAS livraison par camelot	18.00	10.00	6.00	2.50
Ailleurs au Canada et aux États-Unis	30.00	16.00	9.00	4.00
Autres Pays	35.00	20.00	12.00	5.00

AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Press, Presse-Asso, Service de Photo-Fac-Simile, Presse Canadienne, Presse-Asso, Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Le Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuters, et de toutes informations qui originent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches, y compris celles de notre salle de rédaction sont réservées.

Par les Arabes et les Soviétiques

Eshkol craint que de nouvelles accusations soient lancées

JERUSALEM (PA-AFP) — Le premier ministre d'Israël, M. Levi Eshkol, a déclaré mardi qu'il craint que des accusations par les Arabes et les Soviétiques, voulant que des concentrations de troupes israéliennes se trouvent aux frontières d'Israël, ne soient de nouveau lancées. Il a ajouté que des accusations similaires avaient précédé la guerre israélo-arabe en 1967.

Dans un discours prononcé devant la Knesseth, et presque entièrement consacré au problème de l'embargo français sur les armes à destination d'Israël, M. Eshkol a vivement critiqué les termes du communiqué officiel du gouvernement français selon lesquels la France avait aidé Israël jusqu'à ce que ce pays ait adopté une attitude agressive.

"C'est là, a-t-il indiqué, une répétition délibérée d'une impudente calomnie inventée en mai 1967 lorsque l'URSS a prétendu que nous avions concentré des troupes sur notre frontière septentrionale pour 'atta-

quer" nos voisins. Tous ceux qui veulent nous affaiblir portent en fait atteinte aux perspectives de paix au Moyen-Orient", a-t-il ajouté.

En effet, certaines capitales arabes ont accusé les Israéliens de masser des troupes sur les frontières jordaniennes et libanaises. Et les diplomates soviétiques ont prédit une attaque possible d'Israël, disent les rapports de presse publiés à Jérusalem.

Poursuivant son allocution, M. Eshkol a déclaré: "Lier l'embargo au raid israélien sur l'aérodrome de Beyrouth n'est qu'un prétexte qui ne saurait convaincre personne". Il a affirmé ensuite que ce raid n'a été "qu'un acte d'auto-défense".

M. Eshkol a ensuite dit que le coup reçu avait été particulièrement douloureux parce qu'il impliquait la France, qui a supporté Israël dans des heures difficiles.

"Parlant d'un point de vue historique, nous avons la certitude que le gouvernement français trouvera le moyen d'exprimer les sentiments de la nation française à cet égard, au nom de sa propre gloire, de sa grandeur et de sa conscience".

M. Eshkol a poursuivi en disant que pour des raisons évidentes il n'entrerait pas dans les détails décrivant la façon dont cet embargo affecte les forces de défense israéliennes.

Selon M. Eshkol, Israël devra trouver des moyens de compenser pour la pénurie d'armes et de pièces de rechange et "d'avancer notre propre industrie militaire dans la mesure du possible..."

Il n'assiste pas à une séance

Trudeau préfère travailler à des affaires domestiques

LONDRES (PC) — Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau n'a pas assisté à la séance d'hier matin de la conférence du Commonwealth, étant demeuré à son hôtel, où il a travaillé à des affaires domestiques.

Des adjoints ont déclaré que M. Trudeau a travaillé sur une pile de documents gouvernementaux en provenance d'Ottawa et qu'il a également préparé les entretiens qu'il doit avoir jeudi avec le Pape et les leaders politiques italiens.

C'est la seconde fois que M. Trudeau s'absente d'une séance de la conférence — la première ayant été celle de mercredi après-midi, alors qu'il s'était allié à cause d'un début de grippe. Ce malaise était apparemment causé par la fatigue occasionnée par des conversations téléphoniques qui se sont prolongées tard dans la nuit avec Ottawa, concernant le problème de la représentation du

Québec au Congo-Kinghasa, lors de la conférence éducationnelle des pays francophones.

La séance d'hier matin mettait fin au débat sur les affaires économiques mondiales, sur lesquelles M. Trudeau a porté la parole, lundi. On croit qu'il assistera cependant à la session de cet après-midi qui traitera de l'avenir de la coopération du Commonwealth.

Déception des britanniques
La conférence, qui aura duré neuf jours, se terminera mercredi.

M. Trudeau a adressé la parole devant les ambassadeurs européens du Canada, à Canada House, à midi, avant de déjeuner avec le premier ministre de l'Australie, M. John Gorton.

Les 22 ambassadeurs terminent actuellement une révision de deux jours de la politique étrangère, sous la direction du ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp.

Par les services de sécurité vietnamiens

Mise à jour d'un plan de terrorisme vietcong à Saigon

SAIGON (AFP) — Les services de sécurité vietnamiens de Saigon auraient découvert un "plan de terrorisme" vietcong prévoyant une intensification des actes de terrorisme et de sabotage dans la capitale sud-vietnamienne du 13 au 20 janvier, annonce le quotidien catholique Xay Dung.

Ce quotidien ajoute que de sévères mesures de sécurité ont immédiatement été prises par la police. Déjà un stock d'armes, de munitions et d'explosifs a été

découvert dans un cercueil près de Lai Thieu.

Un obus de mortier de 60 mm a été découvert à Saigon près de l'entrée d'une salle de cinéma du cinquième arrondissement dans l'un des quartiers populaires de la ville chinoise.

Un autre plan vietcong aurait également été découvert dans la ville de Danang. Dix agents vietcong auraient réussi à s'y introduire avec mission d'y semer la terreur. L'un des agents a été arrêté, apprenant de bonne source.

Un DC-8 plonge dans la mer

Quatre personnes sont mortes dans l'écrasement d'un avion

LOS ANGELES (PC) — L'énorme DC-8 de la Scandinavian Airlines, le Sverre Viking, qui effectuait le parcours Copenhague - Los Angeles, a plongé lundi soir en mer, au large de Los Angeles, et s'est maintenu à flot. "Miracle", ont dit les garde-côtes qui ne trouvaient pas d'autre mot pour qualifier cet amerrissage forcé.

Il pleuvait à verse et l'avion était attendu quelques minutes plus tard à l'aéroport international de Los Angeles avec ses 36 passagers et ses neuf membres d'équipage.

Des 45 personnes qui se trouvaient à bord, quatre sont mortes, 11 sont manquantes et 30 ont été sauvées. Plusieurs sont blessées.

Subitement, sans aucun avertissement, disent les rescapés, le quadrimoteur a fait un plongeon à huit milles de la côte.

Le mer était montée et malgré les vagues de deux pieds, le pilote réussit à éviter la catastrophe.

Dans un désordre indescriptible, les passagers sautaient dans les barques de sauvetage, d'autres s'accrochaient aux ailes de l'appareil ou au fuselage. Certains sont tombés en mer.

Une nuée de petites embarcations — vedettes des garde-côtes, barques de sauvetage, yachts privés venus du port voisin de Marina Del Rey, non loin de l'aéroport accoururent sur les lieux et participèrent aux opérations de sauvetage qui durèrent quelques heures. On tira les survivants de l'eau et on les amena rapidement à terre où des ambulances les transportaient en toute vitesse vers les hôpitaux.

L'avion était arrivé au-dessus de l'aéroport à 9.05 a.m. HAE, mais en raison du mauvais

temps, il avait dû garder les airs. Quelque 90 minutes plus tard, il commença sa manoeuvre d'atterrissage, puis disparut de l'écran de radar.

Témoignages

Le capitaine de bord, Kenneth Davis, un Anglais établi en Suède, a été plutôt laconique dans ses explications. Il s'est contenté de dire qu'il avait subitement eu des difficultés dans le train d'atterrissage. Mais il a fait abondamment l'éloge de l'équipage et des passagers qui, dit-il, ont eu un comportement "absolument héroïque et discipliné" dans la circonstance.

Olaff Andersson, 23 ans, jeune pilote de la SAS qui n'était pas de service, se trouvait à bord de l'appareil comme passager. Il était en voyage de noces. Il dormait comme un ange quand l'avion a plongé dans l'eau.



L'ENORME DC-8 DE LA Scandinavian Airlines qui effectuait le parcours Copenhague-Los Angeles a plongé, lundi soir, en mer, au large de Los Angeles. Des 45 personnes qui se trouvaient à bord, quatre sont mortes, 12 sont manquantes et 29 ont été sauvées. Plusieurs passagers

ont par ailleurs été blessés. Dans un désordre indescriptible, les passagers sautaient dans les barques de sauvetage, d'autres s'accrochaient aux ailes de l'appareil ou au fuselage. Certains sont tombés en mer.

Soyez en forme

FACILEMENT DES AUJOURD'HUI

RÉSERVEZ LE SPECIAL DES MAINTENANT

M. Jacques Nolin
Homme d'affaires a perdu 45 livres, sa taille qui avait 41" de contour avant, ne mesure plus maintenant que 33".

Les 25 prochains membres privilégiés ne paieront que

200

PAR MOIS

pour un cours conçu spécialement pour eux.

Mme Gertrude Rousseau
de Trois-Rivières a perdu 50 livres en 8 semaines. Voyez ces remarquables changements.

GRATIS

- MASSAGES VIBRATOIRES
- PROGRAMME PERSONNEL
- TRAITEMENTS LAMPE-SOLEIL
- BAINS SAUNA

SANS FRAIS ADDITIONNELS

APPELÉZ MAINTENANT POUR RÉSERVER LE SPÉCIAL

375-4979

4 MOIS GRATIS	
si vous n'obtenez pas les résultats suivants en 60 jours.	
EMBOPOINT:	MAIGREUR:
Parte de 15 livres. 3 pouces de moins aux hanches et à la taille. 1 pouce de moins aux chevilles.	Ajoutez 2 pouces à la poitrine, améliorez votre ligne et retrouvez des proportions idéales.

AVANT	APRÈS
40 1/2	buste 37 1/2
37 1/2	taille 30
46 1/2	ventre 37
39 1/2	hanches 38

APPELÉZ IMMÉDIATEMENT POUR RÉSERVER VOTRE SPÉCIAL 375-4979

STUDIOS DE SANTÉ

Silhouette

22 STUDIOS LUXUEUX d'un littoral à l'autre, Sherbrooke, Québec, Ottawa, etc.

1014, ST-AURICE TROIS-RIVIÈRES

Vous épargnez toujours chez

1500,
NOTRE-DAME

Dalfen's

TROIS-RIVIÈRES

CHEZ DALFEN'S LES PRIX SONT LES PLUS BAS

LA VENTE COMMENCE DEMAIN MATIN à 9 h. 30 a.m.

POUR DAMES

Pantalons d'hiver

Extensibles: coupe seyante et svelte. Courroies sous le pied remplaçables. Noir - Bleu - Brun - Vert. Grandeurs: 10 - 20.

Reg. \$7.00 **Spécial:**

\$3¹³

PEINTURES à L'EAU AVEC CÂDRE

Peintures avec cadres finis noyer, sur canvas. Approximativement 24" x 60". Venez tot.

Val. rég. 14.99

\$5⁹⁷

SPECIAL A

COTON TIGE

Q-TIPS

Coton stérilisé aux 2 bouts. Boîte 180

66c

Linge de Vaisselle

100% TOILE

Grandeurs: 16" x 28"

6/88c

Notre devoir est de minimiser cette hausse, de dire le maire

Le taux de la taxe sera augmenté à Sorel

Une voiture est volée à Tracy

TRACY (L.B.) — Une voiture a été volée pendant que son propriétaire prenait part à l'office dominical de la paroisse St-Jean-Bosco à Tracy. Il s'agit de la Pontiac 66 de M. Henri Boisly, du 5600 rue Marquette à Tracy, qui était stationnée derrière l'église St-Jean-Bosco.
La sûreté municipale de Tracy a ouvert une enquête en marge de cette affaire.

Cinquième rencontre de CADRES

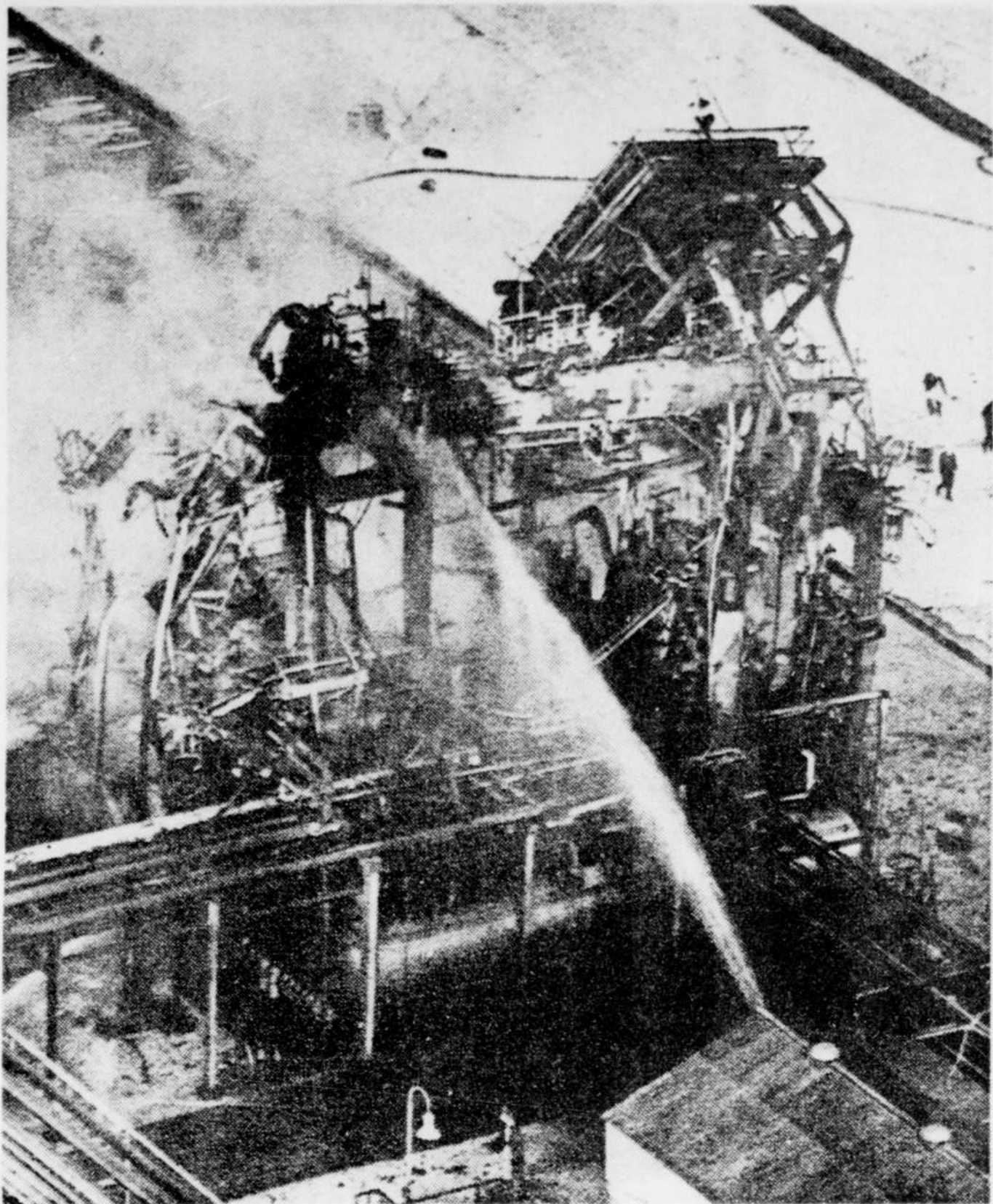
SOREL (L.B.) — C.A.D.R.E.S. pour la région de Richelieu tiendra sa cinquième rencontre, mercredi, le 15 janvier, à l'école Mgr Desranleau, de Sorel.

Les responsables profiteront de cette rencontre mensuelle pour faire le point sur les activités du projet et pour traduire en termes précis, les étapes à poursuivre au cours de 1969.

Jusqu'à présent les participants ont manifesté le désir de travailler à la recherche de problèmes précis et de sensibiliser la population à la pollution de l'eau et de l'air et à la circulation dans les villes.

Déjà quelques équipes sont au travail et il se peut que dans les prochains mois, des révélations surgissent, que des réalités soient mises à jour, ces équipes étant résolues de fouiller à fond.

La population, les organismes, les institutions, les corps publics sont invités à assister à cette cinquième rencontre de CADRES qui ne manquera pas de créer un vif intérêt dans toute la région du Richelieu.



(Photo PC)

Deux morts à la suite d'une explosion

UNE VUE AERIENNE DU PLAN de la Continental Oil Co., près de Lake Charles, où une explosion et un incendie ont détruit une partie importante de l'entrepôt. Deux

hommes ont été tués et six autres ont été blessés assez sérieusement.

Reprise du travail au Vestiaire St-Eusèbe

PRINCEVILLE (G.A.B.) — La direction du Vestiaire St-Eusèbe de Princeville a fixé au mercredi, 15 janvier, la date de la reprise des séances de travail. Il a aussi été convenu que ces séances de travail auront lieu le mercredi de chaque semaine à l'avenir; auparavant il n'y avait que deux périodes par mois pour ces activités. Les séances de travail débutent à 2 h de l'après-midi pour se terminer vers 4 h. Elles sont sous la direction générale de Mme Henri Lavigne, présidente.

Après avoir été suspendues pour la période des Fêtes, les séances de distribution sont de nouveau au programme au Vestiaire St-Eusèbe, précise Mme Georgette Lassonde, responsable de la publicité du mouvement. Cette distribution se fait en soirée, les 2e et 4e vendredis de chaque mois. Les préposés à ce service répondent aussi, en tout temps, aux cas d'urgence.

Les bonnes volontés intéressées à se dévouer bénévolement en faveur des protégés de l'œuvre sont invitées à se rendre au local du Vestiaire St-Eusèbe, au Centre paroissial. Tous y sont accueillis avec empressement par Mme Henri Lavigne et ses dévouées collaboratrices.

La PP recherche un chauffard

MANSEAU (R.L.) — La Sûreté provinciale du détachement de Gentilly possède de bons indices afin de retrouver le chauffard qui a poursuivi sa route, après avoir heurté une adolescente de 15 ans.

L'incident s'est produit sur la route 49, à Manseau, aux environs de 7 heures du soir, dimanche, alors que Mlle Rolande Fontaine, âgée de 15 ans, de Manseau, a été heurtée par une automobile qui a poursuivi son chemin sans laisser sa carte d'identité. Mlle Fontaine a subi de légères blessures qui ont nécessité les soins d'un médecin.

Il semble bien, selon ce que nous rapporte le bureau de Gen-

tily de la Sûreté provinciale, que le conducteur qui a heurté la victime ne se serait pas rendu compte immédiatement de son acte; c'est pourquoi il aurait continué sa route.

La jeune fille marchait en bordure de la route à Manseau, lorsque l'accident s'est produit.

C'est l'agent Richard Tétreault qui mène l'enquête dans cette affaire. La Sûreté provinciale de Gentilly demande à l'automobiliste en question de se rapporter au poste avant que cette dernière ne lui mette la main au collet.

Choix des gagnants du concours de décorations et d'illuminations

NICOLET (R.L.) — Les deux Jeunes Chambres gagnantes du concours de décorations et d'illumination des Fêtes, organisé annuellement par la Régionale des Jeunes Chambres du Lac St-Pierre, seront connues, dimanche, le 19 janvier 1969, lors de la troisième assemblée générale du conseil d'administration qui se tiendra à Manseau.

Le jury du concours régional de décoration et d'illumination à l'occasion des Fêtes a visité, le 30 décembre dernier, les huit villes ou municipalités des Jeunes Chambres appartenant à la régionale du Lac St-Pierre. Ces endroits sont Pierreville, Davelyville, Manseau, St-Léonard d'Aston, Béancour (St-Grégoire et Gentilly), Nicolet et St-Pierre-Becquets. Le but de la visite du jury était de nommer les deux Jeunes Chambres qui mériteraient un trophée.

La tâche de ce jury ne sera pas facile, considérant que chaque endroit possédait de magni-

ifiques décorations. Cependant, le choix du jury ne sera connu que dimanche, le 19 janvier, lors de la troisième assemblée générale du conseil.

Les trophées, sont une gracieuseté de la firme Lucien Corbeil Inc., représentant Labatt pour la région et de la firme Gaudet et Fils, de St-Grégoire, représentant des gâteaux Vachon.

Le président de la régionale des Jeunes Chambres du Lac St-Pierre, M. Horace Nadeau, tient à féliciter les Jeunes Chambres pour leur participation à ce concours annuel régional de même que toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à la décoration de leur ville ou municipalité.

Au domaine scolaire

Précisions sur les travaux exécutés à Plessisville

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Un rapport est rendu public sur l'état des travaux de construction et de réaménagement à l'école des Métiers et au Collège de Plessisville. Ces détails sont communiqués par M. Roger Hallé, président de la Commission scolaire urbaine de la "Perle" des Bois-Francs. Une "réunion de chantier" avec les entrepreneurs et la visite des lieux ont permis à M. Hallé de faire le point sur la situation. Ces deux institutions relèvent maintenant de la Commission scolaire régionale des Bois-Francs, dont M. Hallé est membre à titre de commissaire pour le secteur de Plessisville.

Ecole des Métiers

À l'école des Métiers, on prévoit que les travaux seront complètement terminés vers le début de février prochain. L'étape finale concernait les annexes qui ont été ajoutées à l'édifice principal. Ces annexes sont surtout destinées à la section de l'agriculture et ne seront probablement utilisées qu'en septembre. La partie déjà existante a subi d'importantes transformations. Ce réaménagement était nécessaire pour l'établissement du système de polyvalente. Aussitôt prêtes, les classes ont été occupées. Près de 200 élèves y sont reçus depuis quelques semaines.

Les travaux de construction et de réaménagement ont débuté en juillet 1968 et sont exécutés par la firme J.-Robert Noël Inc., d'Arthabaska. Les annexes ont une superficie d'environ 10,000 pieds.

Le Collège

Au Collège de Plessisville, les travaux sont poussés aussi activement que les circonstances le permettent, par le personnel de Gaston Beaudet Inc., entrepreneurs généraux de Warwick. Des normes nouvelles à faire approuver par Québec, des retards dans la livraison de certains matériaux et divers imprévus prolongeront la durée des travaux sur une période encore indéterminée.

En ce qui concerne les laboratoires, M. Roger Hallé précise que les appareils et matériel de travail seront installés provisoirement dans les locaux destinés aux ateliers féminins. En effet, ces laboratoires doivent être organisés de façon permanente dans l'annexe qui sera construite dans un avenir prochain. On est à la troisième phase dans la préparation des plans et de-

vis pour les constructions nouvelles qui s'ajouteront à l'édifice actuel.

Les nouvelles parties abriteront, en plus des laboratoires, une vingtaine de classes ainsi que des locaux pour divers services. Selon M. Roger Hallé, des soumissions devraient être demandées assez tôt, cette année, pour les constructions projetées.

Ces travaux de réaménagement dans les deux principales institutions scolaires de Plessisville, ont nécessité l'organisation d'une rotation pour environ 600 élèves du cours élémentaire. "Nous comprenons que ce n'est pas là une situation normale mais c'est ce que nous avons trouvé de mieux à faire dans les circonstances" souligne M. Hallé.

Une enquête a été faite sur les résultats scolaires de ce groupe et des comparaisons sont établies avec un groupe du même genre fréquentant des classes normales l'an dernier. Les premiers résultats de cette enquête laissent espérer que tout élève qui s'est donné la peine de s'adapter à la situation particulière dans laquelle il se trouve en 1968-69 s'en tire fort bien. M. Roger Hallé ajoute que les examens apporteront des précisions sur ce point et que la population sera tenue au courant du résultat final.

TRACY (L.B.) — "Le conseil municipal a étudié sérieusement, au cours des deux derniers mois, le budget pour 1969 et cette étude inspire définitivement une augmentation de la taxe foncière". C'est ce qu'a déclaré le maire de la ville de Tracy, M. Arthur Pontbriand, alors qu'il participait à une assemblée d'information, organisée par l'Association des citoyens de Tracy.

Le maire n'a pas dévoilé le montant de l'augmentation, le budget

étant encore à l'étude. "Il n'y a pas de doute que sérieusement nous ne pouvons pas envisager l'année 1969, considérant les facteurs d'augmentation comme l'inflation et autres, sans songer à une augmentation de taxe. Notre devoir et notre responsabilité c'est de minimiser cette hausse afin qu'il n'y ait pas d'exagération et d'obtenir le montant utile pour rencontrer les obligations auxquelles nous avons à faire face en 1969", a précisé M. Pontbriand.

Dons de charité

Un des participants à cette assemblée d'information a demandé au conseil si la charte de la ville permettait au maire et aux échevins de faire des dons de charité.

"Notre charte nous permet de faire des dons à des organisations de charité, des organisations scientifiques, pédagogiques ou autres, a déclaré le maire Pontbriand, cependant,

avec une approche plus moderne des problèmes et étant donné les bénéfices sociaux qui sont correctement distribués par les organisations gouvernementales certaines disciplines et une certaine restriction".

Le maire Pontbriand a expliqué ainsi sa position. Quand une collecte est organisée à l'échelle de la ville alors qu'individuellement, chaque contribuable a contribué à la mesure de sa conscience et de son jugement,

"je crois qu'il est difficile pour les autorités municipales de la ville de surenchérir directement sur le don que chaque individu a fait".

D'autre part, dans certains cas, la ville se doit, quand il n'y a pas de collecte à l'échelle de la ville, de contribuer à des organisations de charité, de façon collective. Toutefois il ne devrait pas y avoir dans ces occasions là d'autres perceptions à travers la ville.

Quatre blessés dans les accidents de la circulation

SOREL (L.B.) — Deux membres d'une même famille ont été légèrement blessés dans une collision entre deux autos, survenue sur la route Marie-Victorin à St-Pierre de Sorel, non loin du garage de la Voirie provinciale. Il s'agit de Raymond Antaya, 22 ans, et son jeune frère Bertrand, 16 ans, du rang Rimbaud à Ste-Victoire.

La voiture de Raymond Antaya s'est immobilisée contre celle de M. Arthur Lavallée, 197 rue Provost à Sorel, lorsque ce dernier s'est engagé sur la route 3 à St-Pierre de Sorel. Les dommages sont évalués à plus de \$1,700.

Deux blessés

Par ailleurs, deux automobilistes ont été blessés dans un accident de la circulation sur la route Marie-Victorin à Contrecoeur. Ils ont été identifiés comme étant MM. Paul Meunier, 51 ans, de Montréal et Jacques Gendron, 25 ans, du 5ième Rang à St-Hugues, dans le comté de Bagot.

L'accident s'est produit lorsque M. Paul Meunier a effectué un virage pour se rendre à l'usine de la Dosco à Contrecoeur et

que l'automobile de M. Gendron l'a accroché au passage.

Collision

Une collision entre deux autos s'est produite au cours de la nuit, en face du 515 rue Principale, dans le village de St-Roch. La voiture de M. Réal Deblois, de la Côte St-Jean, à St-Roch-sur-Richelieu, a heurté celle de M. Daniel Gosselin, du rang du Brûlé à Contrecoeur, lorsque celui-ci est sorti d'une entrée privée dans le village de St-Roch-sur-Richelieu.

Le feu vert

Un accident entre deux voitures est survenu à l'intersection des rues Prince et Victoria à Sorel.

Les ajusteurs d'assurances auront un casse-tête à résoudre puisque MM. Serge Mongeau, du 75 Charlotte et Ernest Mongeau, du 294 rue Victoria à Sorel, affirment tous deux qu'ils avaient le droit de passage vu que le feu de circulation était vert.

Les dommages sont évalués à plus de \$1,100.

L'industrie de la betterave à sucre atteint de nouveaux sommets dans la province

NICOLET (R.L.) — M. Clément Vincent, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation et député du comté de Nicolet, de même que président de la Raffinerie de Sucre de Québec, a déclaré que l'industrie de la betterave à sucre atteint de nouveaux sommets, cette année

dans le Québec. "Pour la première fois dans l'histoire de la Corporation de la Couronne, la réception de betteraves a atteint 203,000 tonnes, ce qui équivaut à un rendement record d'environ 18 tonnes l'acre."

"Par ailleurs, la superficie réservée à cette culture a été accrue dans plusieurs des 17 comtés, où elle se pratique.

"Quant à la qualité du légume, le ministre a spécifié que sa teneur en sucre est considérée comme satisfaisante puisqu'elle permet une production de 251 livres de sucre par tonne. "Ce rendement ira en décroissant cependant, d'ajouter le ministre, d'ici la fin de la période de coupe prévue pour la mi-février. Il s'agit de la plus longue période d'usinage dans l'histoire de la raffinerie.

M. Vincent a précisé également, en terminant, que la raffinerie de St-Hilaire, gérée par M. Léo Filion, compte présentement un personnel de 94 personnes auxquelles se sont ajoutés 265 employés saisonniers.

A la demande de contribuables

Installation de feux de circulation à Sorel

SOREL (L.B.) — Le directeur des travaux publics de la ville de Sorel, M. Claude Bergeron, souligne que l'installation des feux de circulation à l'intersection du boulevard Fiset et de la rue Victoria, sera faite d'ici une quinzaine de jours. Cette mesure a été prise par le conseil municipal, à la demande de plusieurs contribuables et après étude par le comité de circulation. Cette intersection, où la circulation est très achalandée, était dangereuse pour les piétons et particulièrement pour les écoliers. Les automobilistes qui voulaient traverser cette artère avaient également de nombreuses difficultés.

M. Bergeron a fait remarquer que le feu rouge de cette installation sera muni d'une lentille de douze pouces, permettant ainsi aux automobilistes de la remarquer facilement et pouvoir s'arrêter.

Les feux rouges pour les feux de circulation déjà installés au coin de l'avenue Hôtel-Dieu et de la rue Ramésay et pour les nouveaux feux de circulation qui seront installés prochainement à l'intersection du boulevard Fiset et de la rue Georges, près de l'église Saint-Pierre, seront également munis de lentilles de douze pouces.

Deux adolescents traduits en Cour sous l'accusation de tentative de vol

SOREL (L.B.) — Deux adolescents de Sorel ont comparu devant le juge Adélan Bouchard, de la Cour du Bien-Être social, au Palais de Justice de Sorel, sous l'accusation de tentative de vol.

Les deux jeunes âgés de 16 et 17 ans s'étaient introduits, dans la soirée du 19 octobre dernier, dans la maison de M. Louis Parmentier, au 143 de la route Marie-Victorin à Contrecoeur, après avoir fracassé une vitre de la porte, à l'aide d'une carabine.

En voyant les deux intrus, Mme Parmentier se mit à crier de toutes ses forces, et son mari accourut de la pièce voisine pour lui porter secours. Les jeunes caçouillards, pris de panique, s'enfuirent en toute vitesse sans rien apporter.

L'enquête dans cette affaire a été dirigée par les agents du détachement de Sorel de la Sûreté du Québec.

Poste de secrétaire-trésorier

Les offres sont reçues par M. Gaston Boucher

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Des membres du conseil municipal St-Eusèbe de Princeville (municipalité rurale) ont tenu à faire une mise au point concernant une communication faite récemment par un porte-parole de cette autorité. Dans ce communiqué, il était indiqué que les offres de service pour le poste de secrétaire-trésorier du conseil municipal devaient être adressées au maire, M. Léon St Pierre.

À la suite de la démission de M. Gaston Boucher comme secrétaire-trésorier du conseil municipal St-Eusèbe de Princeville, les conseillers ont décidé, à l'unanimité, que les offres de service pour ce poste devraient être adressées à M. Boucher lui-même, qui reste en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Une note à cet effet est

insérée au procès-verbal de la réunion au cours de laquelle cette décision a été prise.

Les mêmes conseillers municipaux précisent qu'une entente avait été prise à l'effet de ne pas faire paraître d'annonces pour trouver un successeur à M. Gaston Boucher. Comme il s'agit d'un poste à temps partiel, les conseillers ont accepté de se charger eux-mêmes de faire des contacts personnels auprès d'intéressés éventuels. Ces faits ont été confirmés par M. Gaston Boucher lui-même ainsi que par des personnes présentes à l'assemblée. Comme indiqué dans le procès-verbal de cette assemblée, c'est donc à M. Gaston Boucher que doivent être adressées les offres pour le poste qu'il quittera dès la nomination de son successeur. Une note à cet effet est